



DÉCIDONS DE NOTRE ALIMENTATION !

COMPRENDRE,
AGIR PRÈS DE CHEZ SOI,
FAIRE BOUGER LES POLITIQUES PUBLIQUES
ET LUTTER POUR UNE VÉRITABLE
DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

REGARDS D'AMI.E.S DE LA CONF' SUR LE RÔLE DES RÉGIONS

LES AMI.E.S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

 contact@lesamisdelaconf.org

 www.lesamisdelaconf.org

 01 43 62 18 70

 LesAmisdelaConf

 AmisdelaConf



POUR UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

PROPOSER COLLECTIVEMENT UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ



Les Ami.e.s de la Confédération paysanne portent depuis 2018 une campagne d'actions, de débats et de manifestations intitulée :

« DÉCIDONS DE NOTRE ALIMENTATION ! »

L'alimentation et l'agriculture nous concernent toutes et tous ! On nous qualifie de consommateurs, mais c'est en tant que citoyen.ne.s que nous voulons décider nous mêmes de notre alimentation, être actifs, aux côtés des productrices et producteurs qui sont les premiers concernés, dans tous les lieux de décisions concernant les politiques alimentaires et agricoles. C'est cela que nous appelons la démocratie alimentaire. Aux côtés des paysan.ne.s du syndicat, les Ami.e.s de la Confédération paysanne, avec près de 1500 membres, revendiquent l'instauration d'une démocratie effective pour une alimentation de qualité, en quantité suffisante et accessible à toute la population.

Notre volonté est bien de penser et proposer collectivement un autre modèle sociétal, sur la base d'une véritable démocratie, respectueuse de la nature et des humains !

CETTE CAMPAGNE A ÉTÉ OFFICIELLEMENT LANCÉE PAR UNE TABLE RONDE LE SAMEDI 3 MARS 2018 SUR LE STAND DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE AU SALON DE L'AGRICULTURE ET CONTINUE AUJOURD'HUI AVEC VOUS. FAITES-LA VIVRE !

LES AMI.E.S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET · SIRET : 45302086900013



contact@lesamisdelacnf.org



www.lesamisdelacnf.org



01 43 62 18 70



LesAmisdeLaConf



AmisdeLaConf

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
-------------------	---

LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ET LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE	7
--	---

QUE FINANCE VOTRE RÉGION ? QUELQUES PROBLÉMATIQUES ICI ET LÀ.	9
---	---

• AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : COCHE MANQUÉ POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE	9
• BRETAGNE – PRODUCTION AVICOLE : LE « BIEN MANGER » PASSE PAR LE « BIEN PRODUIRE »	10
• NOUVELLE - AQUITAINE : AU SECOURS DES PETITS ÉLEVÉS POUR UNE ALIMENTATION SAINES !	12
• BIEN-TRAITEMENT ANIMAL ET ABATTAGE À LA FERME : DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AUX PAYS DE LA LOIRE !	13
• HAUTS-DE-FRANCE : VOUS AVEZ DIT MÉTHANISÉS ?	14
• ÎLE-DE-FRANCE : PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE POUR SE NOURRIR	17
• NOUVELLE-AQUITAINE : POUR UNE POLITIQUE DE L'EAU ÉQUITABLE ET DURABLE QUI ASSOCIE L'AGRICULTURE PAYSANNE	20
• PAYS DE LA LOIRE - TRANSMISSION ET INSTALLATION EN AGRICULTURE. POURQUOI EST-IL ESSENTIEL DE TRANSMETTRE ET D'INSTALLER DES PAYSANS ? DES INITIATIVES QUI VONT DANS LE BON SENS !	23

RESTAURATION COLLECTIVE : BONNE BOUFFE POUR DÉVELOPPER L'AGROÉCOLOGIE	25
--	----

• DIVERSITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE.....	25
• DES OBJECTIFS IMMÉDIATS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE	25
• LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE, LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE	26
• AU-DELÀ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE SECTEUR PUBLIC	27

AGIR DANS SA RÉGION POUR LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE ...	28
--	----

RESSOURCES	31
------------------	----

INTRODUCTION

La crise sanitaire nous montre avec force la nécessité et l'urgence de renforcer la résilience de nos territoires en matière agricole et alimentaire, face aux chocs sanitaires, socio-économiques et environnementaux auxquels nous faisons face et qui risquent de s'accélérer à l'avenir. D'après le Secours Populaire, la demande d'aide alimentaire, témoin de la précarité, a augmenté de 45 % suite à la crise COVID-19 en avril 2020¹. L'accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante est un impératif de justice sociale dont nous ne pouvons plus faire l'économie. Par ailleurs, 24 % de l'empreinte carbone totale des Français est liée à l'alimentation¹. Produire et consommer de manière durable, en étant plus économes en intrants chimiques, en émettant moins de gaz à effet de serre, en gaspillant moins, en préservant la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes est un impératif de justice environnementale que nous nous devons de porter collectivement.

Sur tout le territoire, les enjeux sont cruciaux.

Le nombre de paysans en France ne cesse de diminuer, passant de 664 000 fermes en 2000 à 436 000 en 2016 selon le ministère de l'Agriculture ; diminuant encore en 2020 pour atteindre le nombre de 300 000 selon Terre de Liens. En moyenne, 4 fermes sur 10 sont absorbées par un projet d'agrandissement, une ferme sur dix disparaît notamment à cause de l'artificialisation des terres. Entre 1930 et 2017, la surface agricole disponible par habitant en France a diminué de moitié¹. Il y a donc de véritables enjeux socio-économiques auxquels faire face en termes de maintien et de création d'emplois, de renouvellement des générations, de renforcement du tissu rural, et de dynamisme économique local.



L'alimentation et l'agriculture ne sont la compétence d'aucun échelon de collectivité territoriale en particulier, mais sont pour autant, au croisement d'enjeux sanitaires, sociaux, économiques, environnementaux, et constituent bel et bien des politiques publiques fondamentales. **L'échelon régional a toute pertinence à prendre à bras-le-corps les politiques alimentaires du territoire**, dont l'orientation dépendra des choix politiques de celles et ceux qui en seront les chefs de file. La Région porte un certain nombre de politiques directement ou indirectement liées à l'alimentation, notamment par ses compétences d'aménagement du territoire, économiques, environnementales et agricoles.

En effet, jusqu'à la réforme actuelle de la PAC, les régions étaient autorités de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et la déclinaison sur le territoire des axes qu'il préconise, et se faisaient ainsi en partie le relais du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) sur le développement rural. Suite à signature de l'accord État-régions en octobre 2020 sur la répartition du FEADER, les régions perdent en périmètre d'actions mais ont plus d'autonomie sur les aides qu'elles ont en gestion². Par exemple, avec la suppression du fonds VIVEA (Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant), ce sont les régions qui prennent le relais dans la gestion du budget des formations. **Les orientations définies par les régions sont reprises et relayées par les départements, et peuvent ainsi façonner et structurer de nombreuses politiques publiques agricoles et alimentaires locales, telles que des Projets Alimentaires Territoriaux.**

Avec les élections régionales qui approchent, ainsi que la négociation du plan stratégique national (PSN) de la PAC, de nombreuses cartes sont à jouer pour infléchir les politiques agricoles et alimentaires dans le sens de l'équité et de la soutenabilité.

Ce document met en lumière quelques problématiques sur lesquelles les politiques régionales ont un impact et peuvent apporter des réponses ou au contraire, renforcer des dysfonctionnements.

Certaines collectivités ont pris conscience que renforcer la souveraineté alimentaire des ter-

ritoires permettrait de renforcer l'autonomie de nos systèmes agricoles et alimentaires, de favoriser l'accès à une alimentation choisie, de gagner en cohésion sociale et en débat démocratique. Résilience et démocratie alimentaires pourraient être la voie pour de futures politiques régionales de transition agricole et alimentaire : **à nous désormais de décider des politiques à soutenir et à mettre en œuvre, et de décider de notre alimentation !**

*Élise Monge
Administratrice francilienne
des Ami.e.s de la Conf'*



I LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ET LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La Politique Agricole Commune (PAC) connaît une actualité intense ces derniers mois car elle est en train d'être révisée. La PAC est la première politique européenne en volume (en France, environ 9,5 milliards d'euros d'argent public/an). Elle détermine totalement l'orientation de notre agriculture et sa capacité à entrer en transition ou non. Mais la PAC actuelle n'est pas au rendez-vous de la transition écologique et sociale. Elle continue à promouvoir un modèle agricole du passé de type minier, polluant, coûteux, et détruisant l'emploi dans les campagnes. **Il y a un énorme enjeu à la faire évoluer.**

Pour la future PAC 2023-2027, chaque État membre doit rédiger une déclinaison

son nationale, appelée Plan Stratégique National (PSN).

Ce document détaillera pour un pays donné ses modalités d'attribution des aides PAC du 1^{er} pilier (aides directes aux producteurs, proportionnelles à la surface) et du 2^{ème} pilier (aides complémentaires en lien avec le développement rural du territoire).

En France, ce document est en cours de discussion au ministère de l'Agriculture, mais pas seulement. En effet, les régions françaises se voient attribuer plusieurs compétences directes au sein du 2^{ème} pilier de la PAC concernant les mesures non surfaciques, entre autres les aides à l'installation, à l'investissement, ou les programmes LEADER (programmes euro-

péens qui visent à soutenir des projets pilotes en zone rurale) ; l'État, de son côté, gérant les mesures surfaciques du 1^{er} pilier. C'est pourquoi en ce moment, les régions de France sont en pleines négociations avec l'État, afin d'alimenter la rédaction du PSN pour les aides qu'elles administreront. Cependant, une incertitude plane sur le niveau de détails demandé par la Commission européenne pour la rédaction du PSN, orchestrée par les exécutifs régionaux actuellement en place. Nous ne savons donc pas encore quelle sera la marge de manœuvre exacte des futur.e.s élu.e.s sur les mesures régionales, mais ils auront dans tous les cas, la possibilité de modifier le PSN chaque année à partir de 2024.

Photo : Andréa Blanchin



LE PSN FINAL DEVRA ÊTRE REMIS PAR LA FRANCE À BRUXELLES A PRIORI D'ICI JUIN 2021. AMI.E.S CITOYEN.NE.S, C'EST DONC MAINTENANT QU'IL FAUT S'EXPRIMER TOUT AUTANT AU NIVEAU NATIONAL QUE RÉGIONAL, IL S'AGIT DE VOS IMPÔTS QUI ORIENTERONT L'AGRICULTURE DE NOS TERRITOIRES !



Pour agir et peser dans le débat, la Conf' et ses Ami.es font partie du collectif « Pour une autre PAC »¹ qui rassemble 46 organisations diverses comme le réseau CIVAM, la FNAB, ATTAC, les Parc Naturels Régionaux, le CFSI, Terre de Liens, le réseau AMAP, Ingénieurs sans Frontières, etc. Cette plateforme réalise un travail efficace de pédagogie sur ce sujet compliqué, et défend des propositions concrètes² auprès du gouvernement à Paris et de l'UE à Bruxelles.

*Laure Quentin,
administratrice francilienne des Ami.e.s de la Conf'*

¹ www.pouruneautrepace.eu/qui-sommes-nous/
² www.pouruneautrepace.eu/notre-vision/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020/

► POUR SUIVRE ET SOUTENIR NOS ACTIONS À CE SUJET :



[WWW.TWITTER.COM/POURUNEAUTREPAC](https://www.twitter.com/pouruneautrepace)

► POUR AGIR AU NIVEAU NATIONAL :



WWW.BASTA.POURUNEAUTREPAC.FR/#AGIR

► POUR AGIR AU NIVEAU RÉGIONAL :

Interpellez vos élus régionaux en charge de l'agriculture (ceux en place mais également les candidats aux élections de juin, car les régions auront a priori une certaine latitude pour modifier les modalités d'aides entre 2024 et 2027) ainsi que la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) !

Afin de peser davantage, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Conf' locale, ainsi que des délégations locales des autres organisations du collectif « Pour une autre PAC ». La plateforme met à notre disposition des outils pratiques (modèle de courrier-type d'interpellation et demande de RDV, synthèse de nos propositions pour orienter les aides PAC sous compétences régionales, etc.).



**NE LAISSONS PAS L'ORIENTATION DE NOTRE
AGRICULTURE SE DÉCIDER SANS LES CITOYENS !**



QUE FINANCE VOTRE RÉGION ? QUELQUES PROBLÉMATIQUES ICI ET LÀ.

Auvergne-Rhône-Alpes : COCHE MANQUÉ POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE

La région AURA, par sa géographie variée, montagnes escarpées, plaines fertiles, sols rocaillieux... offre une multitude de produits et de systèmes de production, le meilleur comme le pire.

Beaucoup de territoires bénéficient d'aides « handicap naturel ». En Auvergne-Rhône-Alpes, les 2/3 du territoire sont en zone de montagne avec des appellations comme le Beaufort, qui ont permis de préserver une qualité et une rémunération correcte pour les paysans. Une partie de la région baigne dans cette culture de la gestion coopérative.

La diversité des produits est plutôt préservée grâce à cette géographie qui ne permet pas de faire de la monoculture, sauf dans les grandes plaines. Mais c'était sans compter sur l'équipe de Laurent Wauquiez, qui a œuvré avec panache pour renforcer la monoculture.

Dans l'affichage, le Schéma directeur régional des exploitations agricoles

pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), défini par le préfet de région, met l'accent sur la diversité, la viabilité, la vitalité des espaces ruraux, l'évitement de l'agrandissement. On croirait presque à un écrit de la Conf'... sauf que... la mise en pratique sur le terrain par la Région AURA va vers des investissements lourds qui ne doivent pas être inférieurs à 10 000 euros pour la filière bio : pas de matériel d'occasion donc, du gros matériel, et des orientations qui n'encouragent aucunement la diversité. De plus, la Région tend plutôt vers un renforcement de la territorialisation des productions. La Normandie couvre 30 000 km², la Bretagne 27 000 km², la Nouvelle-Aquitaine 85 000 km² et la région AURA 70 000 km². Elle met en avant une diversification à l'échelle régionale, alors qu'elle devrait être mise en œuvre à l'échelle locale.

La bonne nouvelle, c'est que l'État reprend la main sur les mesures environnementales (octobre 2020), ce qui permet une équité de traitement

supérieure entre les régions et surtout entre les agriculteurs de régions différentes. De plus, sur certaines mesures, les régions s'accordent entre elles pour un socle commun (par exemple sur les aides à l'installation). La suppression d'emplois due aux diminutions de subventions dans le secteur associatif est évaluée pour la première année de mandature de L. Wauquiez à... 580 emplois.

La Région a un pouvoir fort sur la forme que prendra notre agriculture. Par l'orientation et le choix des critères d'éligibilité des aides, une région a vraiment le pouvoir de permettre autant une augmentation de la production bio qu'une accélération de la disparition des petites fermes. Alors n'oublions pas, voter aux élections régionales a réellement un impact sur notre vie quotidienne et sur ce que nous trouvons dans nos assiettes ! - *Violette Auberger, Andréa Blanchin - Les Ami.e.s de la Conf' d'Auvergne-Rhône-Alpes*



Photo : Collectif contre les fermes usines du Morbihan

BRETAGNE - PRODUCTION AVICOLE : LE « BIEN MANGER » PASSE PAR LE « BIEN PRODUIRE »

Quelques chiffres (2019 et 2020) pour dresser un bref panorama du paysage agricole de la région (source « Agricultures et territoires » - chambres d'agriculture de Bretagne -édition 2020¹).

- La Bretagne compte 26 484 exploitations agricoles dont 8 sur 10 sont de taille moyenne à grande ; **elles occupent 62 % du territoire.**
- Côté élevage, **1810 exploitations se consacrent à la production de volailles de chair** (soit 6,83 % des exploitations agricoles bretonnes).

- Un élément positif : **la production de poulets bio a augmenté** de 29 % entre 2018 et 2020 (elle représente actuellement 4 % du cheptel national).

Une des problématiques qui nous préoccupe et sur laquelle nous souhaitons interpeller les listes de candidat.e.s aux futures élections régionales est justement celle de l'élevage de volailles. L'ambition affichée par le conseil régional du « bien manger » passe par le « bien produire ». Le dispositif de soutien aux ateliers de volailles hors-sol, via le plan volailles établi par le conseil

régional, subventionne des projets surdimensionnés (un minimum de 1200 m² par poulailler pour être éligible). Il est donc en totale incohérence avec les enjeux actuels et les ambitions agroécologiques de la Région.

Les éleveurs industriels bretons font très souvent des lots de dizaines de milliers de poulets, répartis partout en Bretagne ; dans le Morbihan, à Langoëlan, du jamais vu en France ! Il est prévu des lots de 120 000 poulets, 180 000 à Plaudren, 190 000 à Néant-sur-Yvel, et ce 6 fois par an, sans pour autant créer d'emplois agricoles supplémentaires...

De plus, le lien au sol est rompu : l'aliment est importé et les fientes exportées hors de la région. L'intégrateur fournit les poussins, l'aliment, les vaccins et antibiotiques, et il s'occupe de la commercialisation. Ce mécanisme entraîne une perte d'autonomie et de savoir-faire pour les éleveurs. Ce sont eux qui portent le montage financier et les risques qui en découlent.

L'importation massive de soja, souvent OGM, des USA et d'Amérique du sud via les ports bretons, n'est pas compatible avec les accords de Paris sur le climat de 2015 et contribue à la déforestation importée. Il faudrait environ 500 hectares de céréales et d'oléoprotéagineux pour « nourrir » l'élevage de Langoëlan.

Forts rejets d'ammoniac dans l'air, concentration des nitrates dans le sol puis dans l'eau, propagation des algues vertes, grosse ponction d'eau pour satisfaire les élevages, producti-

visme à tout prix, perte d'autonomie et gros risques financiers pour les éleveurs, énorme trafic maritime et routier pour acheminer les marchandises, course au gigantisme, mal-être des éleveurs coincés dans le système avec près d'un suicide par jour dans la profession, la liste des méfaits est longue...

À l'argument que ces poulets sont destinés au marché français pour éviter les importations

de poulets étrangers, nous répondons qu'il suffirait de réorienter les productions destinées à l'export (300 000 poulets par jour partent du port de Brest vers l'Arabie saoudite, la Chine ou l'Afrique principalement). Ces exportations détruisent les producteurs, notamment africains, avec du poulet ou de la poule de réforme subventionnées par les aides européennes, arrivant là-bas moins chers que ceux des marchés locaux.



Photo : Les Ami.e.s de la Conf' 56

UNE FILIÈRE VOLAILLES PLUS VERTUEUSE NÉCESSITERAIT :

- ▶ **d'interdire immédiatement les aliments OGM ;**
- ▶ **de programmer l'arrêt des importations** de maïs et de soja ;
- ▶ **d'obliger à un plan d'épandage de proximité** au lieu d'exporter des fientes hors région (le dégagement d'ammoniac dans l'air par le compostage et l'émission de gaz à effets de serre (GES) lors du transport posent problème) ;
- ▶ **de conditionner les aides publiques à la création d'emplois** (sous couvert d'installation, il y a malheureusement perte d'emplois dans la plupart des dossiers) ;
- ▶ **de maîtriser la taille des exploitations** (le plafond de 5 000 m² «par site» ou «par exploitation» incite les éleveurs à multiplier les sites et les montages sociétaires) ;
- ▶ **la montée en gamme** (une durée de croissance plus longue et des densités d'élevages compatibles avec des systèmes d'élevages sans antibiotiques).

Bien produire, c'est aussi mettre en priorité l'enjeu climatique. La baisse des émissions de GES passera forcément par une baisse du nombre d'animaux en Bretagne. Cela doit être clairement arbitré : certaines productions et certains systèmes de production sont plus émetteurs que d'autres et ont des impacts négatifs en dehors de la Bretagne (déforestation, transports polluants...). La notion de compétitivité doit intégrer les externalités négatives supportées par le reste de la société (coûts sociaux, environnementaux...).

Une politique cohérente doit être une politique globale sur les plans économique, alimentaire, climatique, foncier, social et environnemental.

Benoît, Jacqueline, Annie, Catherine, Roselyne, Michèle & Marc pour Les Ami.e.s de la Conf' 56



Photo : Andréa Blanchin

NOUVELLE - AQUITAINE : AU SECOURS DES PETITS ÉLEVEURS POUR UNE ALIMENTATION SAINES !

En Nouvelle-Aquitaine aussi, la question de l'élevage intensif se pose. Nous ne voulons pas de la ferme des 1200 taurillons de la Vienne, ni de ses congénères ! Ces fermes-usines gagnent de plus en plus la région. Elles génèrent des distorsions sur les prix qui contribuent à l'asphyxie des petits éleveurs. Et bien qu'elles captent d'importantes subventions publiques à différents stades (aides à l'investissement, rachat subventionné d'énergie, PAC, etc.), leur viabilité économique est incertaine à long terme (comme on a pu le voir récemment avec le cas de la ferme des mille vaches dans les Hauts-de-France).

AU CONTRAIRE, LES POLITIQUES PUBLIQUES DOIVENT DÉFENDRE LES ÉLEVAGES DE TYPE FAMILIAL, À DENSITÉ ANIMALE LIMITÉE, EN PRIORISANT LES AIDES PUBLIQUES EN LEUR FAVEUR.

Autre alerte, la tuberculose bovine et la grippe aviaire sont, comme dans d'autres régions, une menace récurrente pour la Nouvelle-Aquitaine : elles requièrent aussi un engagement fort des pouvoirs publics pour moderniser et fiabiliser les moyens de prévention, et éviter les abattages intempestifs mal ciblés. Ces épidémies devraient amener à la remise en question des pratiques de l'élevage industriel intensif, qui ne peut constituer une solution pérenne pour garantir le bien-être animal et un environnement sain.

*André Cazus
Les Ami.e.s de la Conf' de Nouvelle Aquitaine*

BIEN-TRAITANCE ANIMALE ET ABATTAGE À LA FERME : DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AUX PAYS DE LA LOIRE !

Comme beaucoup d'entre nous, Emilie Jeannin, éleveuse de bœufs charolais en Bourgogne, est révoltée par les conditions d'abattage industriel des bovins en France, (stress et souffrance animale) et ne supporte plus de voir son travail d'éleveuse, respectueux du bien-être de ses animaux, ruiné par des conditions d'abattage indigne¹.

C'est en Suède qu'elle a découvert la solution : un abattoir mobile qui se déplace de ferme en ferme, où l'abattage est réalisé dans des conditions de dignité et de sérénité. Après 5 années de bataille politique, administrative et financière, pour que la loi autorise l'expérimentation de ce dispositif en France, Emilie Jeannin a lancé *Le Bœuf Éthique*, qui construit le premier abattoir mobile de France et qui sillonnera les fermes à partir de juin 2021.

Garantie d'un abattage respectueux, digne et sans stress de l'animal, il contribue de plus à une rémunération plus juste des éleveurs.

En devenant un intermédiaire unique entre les éleveurs et les consommateurs, le surcoût de l'abattage dans la valorisation de la viande est mieux réparti. La viande sera vendue sous une marque particulière, le *Bœuf éthique*, qui va permettre de garantir que les animaux ont

été bien nourris, traités, abattus et que les éleveurs ont été bien rémunérés. C'est possible si on enlève des intermédiaires et si on fait de façon très professionnelle toutes les étapes.

En Loire Atlantique et en Vendée, l'association AALVie (200 éleveurs adhérents) poursuit la même démarche. Face à une demande sociétale forte pour le bien-être animal, le projet innovant d'abattage à la ferme construit par les éleveurs et éleveuses de Loire-Atlantique et Vendée repose sur l'accompagnement de la mort des animaux dans leurs fermes.

Depuis plusieurs années, la préoccupation des citoyens rejoint celle des éleveurs d'accompagner les animaux dans une mort digne. Alors que des associations dénoncent l'abattage et l'élevage dans son ensemble, l'abattage à la ferme est une solution qui permet le maintien de l'élevage dans nos territoires, essentiel pour répondre aux enjeux environnementaux, tout en agissant pour

le respect du bien-être animal et de la relation Homme-animal mise en place par les éleveurs et éleveuses.

Il apporte également une réponse concrète aux concitoyens qui s'interrogent sur la mise à mort des animaux. En effet, selon le sondage 2019 de l'Ifop pour la Fondation 30 Millions d'Amis, plus de 4 Français sur 5 (82 %) se disent favorables à ce que les animaux d'élevage soient désormais abattus sur le lieu de leur élevage par des professionnels.

Ce projet est porté par des éleveurs et éleveuses de Loire-Atlantique et de Vendée qui font partie du collectif national « Quand l'abattoir vient à la ferme ». Ils et elles se sont constitué.e.s en association AALVie (Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie). Les membres du comité de pilotage sont représentatifs de l'ensemble des mouvements agricoles : FNSEA, Confédération paysanne, Coordination Rurale, Groupement d'Agri-



¹ Le projet d'abattage à la ferme d'Emilie Jeannin : www.leterrien.fr/inspirant/emilie-jeannin-leleveuse-qui-amene-labattoir-a-la-ferme/

culteurs Biologiques, CIVAM, CRAPAL (Conservatoires des Races Animales en Pays de la Loire).

Le projet est constitué de deux unités de mise en carcasse sans bouverie, l'une au sud et l'autre au nord du département de Loire-Atlantique. Ces unités correspondent à des lieux de mise en carcasse : éviscération, dépeçage, présentation en demi carcasses ou en quartiers. Les carcasses alimenteront ensuite les différents ateliers de découpe, boucheries, magasins spécialisés présents dans les départements.

Ce projet répond aux enjeux de reterritorialisation de l'alimentation qui peuvent également se transcrire dans les PAT (Projet Alimentaire Territorial). C'est le cas par exemple du PAT du Pays de Redon qui mentionne : *« la question du bien-être animal est un sujet émergeant dans l'actualité. De plus, on sait aujourd'hui que ce bien-être a un impact sur la qualité nutritionnelle de la viande. Un système alimentaire de qualité se doit d'être vigilant quant au respect des animaux tout au long de la chaîne de production. »*

La Région peut, et d'ailleurs elle l'a déjà fait, soutenir ce type d'initiative qui va dans le sens d'une agriculture respectueuse de l'animal, de l'humain/éleveur et de ses revenus et qui produit une alimentation de proximité et de qualité.

*Catherine Lusseau,
Les Ami.e.s de la Conf' 56
& Michel Touchais,
Les Ami.e.s de la Conf'
des Pays de la Loire*

HAUTS-DE-FRANCE : VOUS AVEZ DIT MÉTHANISEURS ?

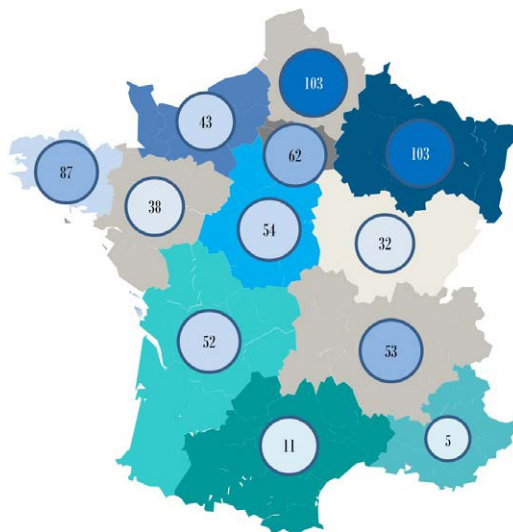
Le développement de la méthanisation agricole est encouragé et soutenu depuis des années par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au travers du plan « Énergie Méthanisation Autonomie Azote » lancé en 2013², qui visait la création de 1000 installations de méthanisation agricole en 2020 en France. La méthanisation est souvent présentée comme une nouvelle manière de développer les énergies renouvelables et comme une solution écologiquement pérenne.

Dans le rapport « État des lieux des projets d'injection de biométhane bénéficiant d'un récépissé d'identification ADEME (période de 2012 à novembre 2020) »³, une carte met en évidence un plus grand nombre de projets d'injection de biomé-

thane identifiés.

Dans la région des Hauts-de-France, ils poussent comme des champignons ! Avec une forte implication des acteurs régionaux sous l'impulsion du président : Xavier Bertrand.

Dès 2016, signature du manifeste pour une ambition économique partagée visant à « faire de la région Hauts-de-France la première région européenne d'injection du biométhane », suivi en 2017 du manifeste pour le développement du Gaz Naturel Véhicules et du bioGNV dans la région des Hauts-de-France. La Bretagne voit surtout défiler des dossiers pour des méthaniseurs adossés à des élevages industriels allant jusqu'à 40 000 cochons. *« Ces exploitations incorporent dans leur méthani-*



Carte 2 : Répartition régionale des projets d'identification d'injection de biométhane : secteur à la ferme

Sur la période (2012- novembre 2020), 643 installations de méthanisation à la ferme ont été identifiées par l'ADEME. Ce type d'installations est présent en grande majorité dans le Grand-Est, les Hauts de France et la Bretagne. Ce développement géographique dépend souvent des gisements potentiels de substrats agricoles méthanisables locaux, des politiques régionales pour le développement de méthanisation et des capacités d'autofinancement des projets.

2 www.agriculture.gouv.fr/file/le-plan-energie-methanisation-autonomie-azote-ema

3 Méthanisation : rapport « État des lieux des projets d'injection de biométhane bénéficiant d'un récépissé d'identification ADEME (période de 2012 à novembre 2020) » : www.ademe.fr/etat-lieux-projets-dinjection-biomethane-beneficiant-dun-recepisse-didentification-ademe-periode-2012-a-novembre-2020

seur du maïs subventionné par la Politique agricole commune, et bénéficie aussi du tarif de rachat d'énergie. Elles sont payées deux fois ! On garantit ainsi la pérennité d'élevages à bout de souffle. »⁴

Panorama des unités de méthanisation agricoles en Hauts-de-France (juin 2020)

- Unités en fonctionnement : **54**
- Unités en construction : **27**
- Projets potentiels : **≈ 155** (dont 150 en injection de biométhane)

Nous pouvons analyser l'expérience de nos voisins : l'Allemagne a soutenu le développement de la méthanisation au début des années 2000 mais fait machine arrière. Il existe à ce jour 10 400 sites alimentés par des cultures dédiées (près de 900 000 ha), et pour atteindre un haut niveau de développement du biogaz, l'Allemagne a dû promouvoir la culture du maïs, plante énergétique.

Les agriculteurs ont répondu à l'incitation au-delà des espérances et la méthanisation leur a permis d'assurer bien plus qu'un complément de revenu. Mais ils ont rapidement été concurrencés par les gros investisseurs qui ont vu une manne dans la production de biogaz. Les sociétés agro-industrielles ont accaparé les terres au détriment des agriculteurs tandis que la monoculture, de maïs essentiellement, a conduit au changement d'affectation des sols et encouragé une agriculture productiviste au préjudice des équilibres écologiques et de la biodiversité.

PLUSIEURS POINTS D'ATTENTION :

- Dans les Hauts-de-France, beaucoup d'unités dépassent déjà les seuls apports d'une ferme et sont portées par des sociétés d'agriculteurs, alliées parfois à des sociétés de productions de gaz. Outre les investissements importants, il faut pouvoir honorer les contrats et donc alimenter en permanence les cuves. Les contrats signés avec GRDF le sont pour 15 ans et le prix de rachat 4 à 5 fois plus élevé que le gaz naturel, assurant un revenu aux agriculteurs !

- Cependant le développement accru de la filière entraînera obligatoirement une guerre des intrants, le recours systématique aux cultures dédiées et aux CIVE (Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique) et probablement l'augmentation des élevages intensifs. Il y aura donc une course aux intrants. Le prix à l'hectare est en perpétuelle augmentation ; il en sera de même pour les fermages, les fourrages et l'alimentation en général. Aucune possibilité pour le développement de la paysannerie, les terres étant massacrées et hors budget, sans oublier la disparition des pâturages.

- Partout en France et en particulier dans la région

des Hauts-de-France, de nombreux groupes de citoyens *consomm'acteurs* s'opposent à ces projets d'installation. Ils sont fédérés par 3 collectifs nationaux :

- le CNVM - **Collectif National Vigilance Méthanisation** www.cnvm.site
- le CNVMch - **Collectif National Vigilance Méthanisation canal historique** www.cnvmch.fr
- le CSNM - **Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée** csnmraison@gmail.com

Une association se fait par ailleurs connaître par son dynamisme et son implication régionale et nationale : **Non à la méthanisation à Bailleul**. Elle a par ailleurs déposé plainte à l'encontre de Biogaz Liévin, pour pollution grave lors de l'accident récent de Volckerinckhove. Pour toute information sur la méthanisation, vous pouvez vous rapprocher de M. Chombart Gérard : gerard.chombart@gmail.com 06.33.74.82.96. À ce jour en France, environ 270 accidents sur 167 sites sont recensés ou déclarés au BARPI (le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels). Il va sans dire que bon nombre ne font l'objet d'aucune déclaration.

Photo Gérard Chombart



QUE VIENT FAIRE UN ARTICLE SUR LA MÉTHANISATION DANS UN DOCUMENT SUR L'ALIMENTATION ?

Nous nous engageons pour le développement d'une agriculture paysanne parce que nous sommes convaincus qu'elle peut assurer pour chacun une alimentation de qualité en permettant à ceux qui la produisent d'avoir une rémunération et une vie correctes. Pour la protection de l'environnement et une reconquête de la biodiversité.

La méthanisation et son développement incontrôlé réorientent le métier de paysan vers celui de producteur de biométhane. En tant que citoyens et *consom'acteurs*, nous constatons que la méthanisation favorise les élevages intensifs que nous combattons, et dévie la terre de sa fonction originelle : **nourrir** !

La Confédération paysanne a édité un document pouvant aider à interroger les élu.e.s et futur.e.s élu.e.s avec ces principes de base :

- ▶ la méthanisation doit participer prioritairement à un objectif d'**autonomie énergétique** de la ferme et doit s'inscrire dans une démarche d'économie d'énergies.
- ▶ la méthanisation doit être **adaptée et dimensionnée** à la ferme et à la quantité de déchets « vrais » (ceux pour lesquels on ne connaît pas de meilleure source de valorisation) produits à la ferme ou dans un rayon très proche.
- ▶ les apports de matières végétales dans les métha-

niseurs doivent être drastiquement limités. **Toutes les matières végétales doivent être prises en compte** (principales ou non) y compris les prairies.

- ▶ **des contrôles sur les approvisionnements** des méthaniseurs doivent absolument être réalisés sur le terrain.
- ▶ **la méthanisation ne doit pas favoriser la dépendance des paysan.ne.s à des financeurs extérieurs et ne doit pas se faire au détriment de l'autonomie financière et économique de la ferme.** (D'après une synthèse de l'OFATE¹, la réduction significative des subventions qui assuraient la rentabilité des installations et la durée de vie limitée de celles-ci devraient entraîner, selon le scénario de référence, la mise à l'arrêt des unités existantes et la disparition progressive du parc d'installations de biogaz en Allemagne d'ici 2035.)

Ainsi, les fonds publics destinés à soutenir l'agriculture ne doivent pas être utilisés pour subventionner la méthanisation.

Pour les autres subventions, elles doivent être dégressives et plafonnées afin de limiter le soutien aux installations de taille importante. La méthanisation ne doit pas favoriser un modèle d'agriculture hors-sol, producteur délibéré de déchets et qui pourrait mettre en péril la souveraineté alimentaire.

« *Renchérissement du foncier, investissements importants sur les fermes qui risquent de figer les systèmes, concurrence entre cultures alimentaires et énergétiques, gestion des digestats et risques accidentels sanitaires et environnementaux, notamment au cours des phases d'exploitation et de maintenance. Trop de végétaux qui ne sont pas des déchets alimentent les méthaniseurs, au détriment de la souveraineté alimentaire et de la solidarité entre paysans. Il est temps de faire le bilan* ». La Confédération paysanne, lors de sa conférence de presse de janvier 2021, a demandé un moratoire sur les projets de développement des installations en méthanisation.

*Edith Chevalier et
Gérard Chombart, Les Ami.e.s
de la Conf' des Hauts-de-France*

Photo Bernard Dufour



ÎLE-DE-FRANCE : PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE POUR SE NOURRIR

UNE FORTE PRESSION SUR LES TERRES AGRICOLES

Ayant en partie fondé sa richesse sur les terres très fertiles du bassin parisien, l'Île-de-France (IdF) est une région encore fortement agricole, la SAU (Surface Agricole Utile) représentant 47% de son territoire (2% de la SAU française). L'IdF, très spécialisée dans de grandes cultures en majorité vouées à l'exportation et comptant 5000 exploitations d'une taille moyenne de 110 ha (63 ha pour la moyenne française), est très loin d'assurer l'autonomie

alimentaire de ses 12,2 millions d'habitants. Région la plus peuplée de France, la pression foncière sur les espaces agricoles franciliens est aujourd'hui extrêmement forte avec la disparition de 1900 hectares par an entre 1990 et 2010. La pression vient de l'urbanisation et du déploiement de grands projets d'aménagement, comme ceux du Grand Paris. L'augmentation constante des prix incite à la spéculation.

La très faible mise sur le marché des fermes à vendre, la faible transmissibilité des fermes du fait de leur taille et du fonctionnement capitalistique associé, le prix du foncier agricole (environ 8000 euros/ha en moyenne en Île-de-France) et la logique de captation des aides PAC à l'hectare et de concentration des terres, rendent très difficile l'accès au foncier pour les candidats à l'installation, que ce soit à l'achat ou à la location.

L'AGRICULTURE, PLUS PETIT BUDGET DE LA RÉGION

Après un début de mandat peu actif sur les questions agricoles et alimentaires, l'équipe régionale en place depuis 2016 (sous présidence de Valérie Pécresse, alors affiliée aux Républicains) a adopté un Pacte agricole¹ en 2018 et un Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire² en 2021, imprégné de la crise de la Covid.

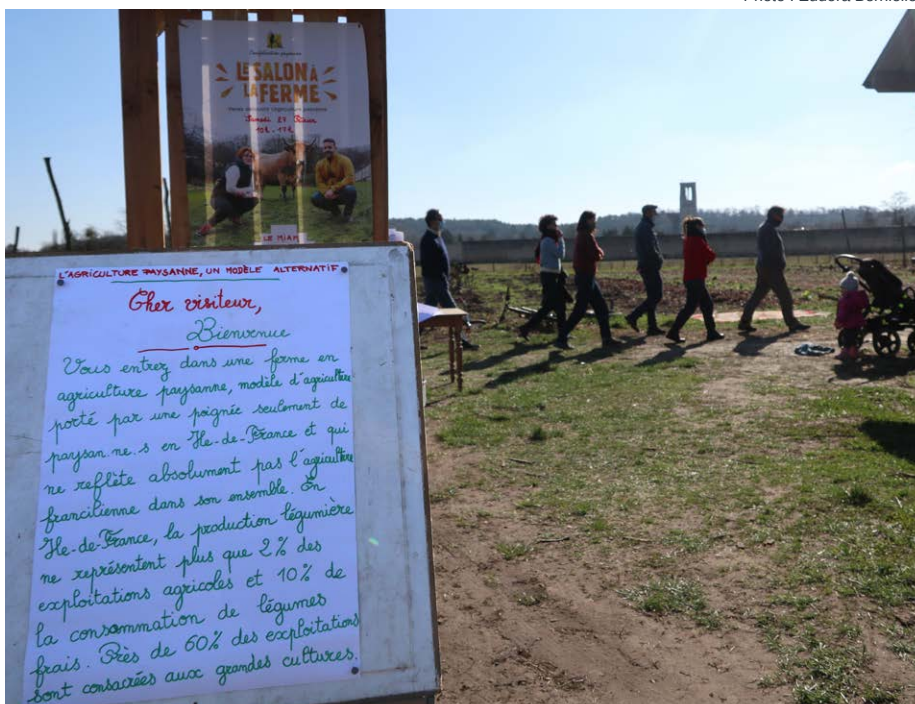
Le budget associé directement à l'agriculture est faible : sur les 5 milliards de budget annuel de la Région, moins de 1% est consacré à l'agriculture et à la ruralité, même s'il est en augmentation constante. Le budget du Pacte agricole est de 150 millions d'euros sur la période 2018-2022.

Les cinq axes du Pacte identifient d'importants enjeux :

1. **Préserver les terres et lutter contre le mitage ;**
2. **Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs ;**
3. **Aider à la diversification ;**
4. **Accompagner la transition écologique et énergétique ;**
5. **Favoriser le « mangeons francilien ».**

Le premier axe concerne le foncier, indispensable si l'on veut manger local, ce qui est recherché par les Franciliens et fait l'objet du premier défi « produire en Île-de-France » du Plan régional pour l'alimentation. Ce plan, doté d'1 milliard d'euros programmés sur 2021-2030, vise à plus de souveraineté alimentaire sur le territoire régional.

Photo : Eudora Berniolles



1 www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/rapports/RAPCR2018-014RAP.pdf

2 www.iledefrance.fr/lancement-du-plan-regional-pour-une-alimentation-locale-durable-et-solidaire

FACE À L'ÉTALEMENT URBAIN, DES OUTILS LIMITÉS POUR PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE

La Région est nécessairement en porte-à-faux sur la préservation du foncier agricole puisque son but est d'accompagner sa croissance. Cela passe notamment par l'aménagement et le désenclavement de territoires par la construction de lignes et gares, le secteur des transports constituant le premier budget de la Région (plus du tiers du budget global). Ces aménagements provoquent un risque d'étalement urbain, le modèle de la maison individuelle avec un accès à tous services et aménités restant un des rêves des citadins, et donc de grignotage d'espaces non construits. On pense aux discussions sur le projet de gare du triangle de Gonesse (ligne 17), qui devait desservir Europacity, mégaprojet inutile abandonné en 2019, ou bien à la ligne 18 qui doit desservir le campus universitaire et scientifique en construction sur les terres très fertiles du plateau de Saclay. Dans le SDRIF - Schéma directeur régional de l'Île-de-France (adopté en 2013 qui correspond au SRADDET francilien), la trajectoire d'aménagement à 2030 mènerait à

une perte d'environ 10% d'espaces agricoles et boisés.

Cependant, la Région affiche des objectifs constants de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles et certains cadres protecteurs des espaces agricoles existent. Quels outils proactifs sont-ils mis en place ?

Le Conseil régional actuel met en avant la création d'un fonds de portage foncier « Île-de-France, terre d'installation »¹ en 2019, auprès de la SAFER IdF et copiloté par l'Agence des Espaces verts (AEV). Ce fonds doit permettre de mettre en réserve des biens agricoles, par une acquisition temporaire d'une durée de 2 ans (prorogation possible jusqu'à 5 ans), dans l'attente de l'identification d'un candidat prêt à s'installer.

L'AEV est une particularité de l'Île-de-France². Dans le cadre de Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), elle est autorisée à acquérir des espaces naturels, agricoles, ou des milieux dégradés à réhabiliter, à l'amiable, par voie de

préemption, ou dans certains cas, par expropriation. Sur 40 000 hectares répartis dans 55 PRIF, près de 15 000 sont acquis et gérés par l'AEV pour le compte de la Région dont 16% pour des espaces agricoles (2300 ha)³.

Par ailleurs, la Région affiche pour 2020-2030 l'objectif ambitieux de « zéro artificialisation nette » (ZAN). Un des outils mis en avant pour cela est la requalification des friches, qui doit passer notamment par le renforcement du plan friches (20 millions d'euros), et la désartificialisation des sols.

L'objectif est louable – quoi qu'on soutiendrait plutôt un objectif de zéro artificialisation en valeur absolue – mais le plan friches paraît à première vue assez anecdotique pour permettre de maintenir les surfaces agricoles disponibles. En tout état de cause, une densification et une optimisation de l'espace dans les zones urbaines, construisant la ville sur elle-même, sont indispensables pour préserver les terres agricoles.

19

1 www.aev-iledefrance.fr/wp-content/uploads/2020/08/PlaquettePortageFoncier.pdf
2 www.terredeliens-iledefrance.org/le-contexte-institutionnel-francilien/
3 Source: chiffres de l'AEV www.aev-iledefrance.fr/nos-missions/

QUELQUES PERSPECTIVES : OPTIMISER LES OUTILS EXISTANTS ET S'ENGAGER SUR LA TRANSMISSION

Pour aller plus loin, il faudrait suivre les résultats du fonds de portage foncier et quels moyens se donne la Région pour atteindre cet objectif de ZAN.

Sur le foncier, on peut relayer

ici quelques recommandations de « 5 axes pour le développement de l'agroécologie en Île-de-France »¹, plaidoyer de Terre de Liens Île-de-France, Réseau des AMAP en Île-de-France, Les Champs des pos-

sibles et Abiosol pour les élections régionales, notamment la revitalisation de l'engagement de l'AEV sur les PRIF et surtout de sa politique d'acquisition des terres agricoles en augmentant les crédits de l'AEV d'au moins

1 www.ressources.terredeliens.org/les-ressources/5-axes-pour-le-developpement-de-l-agro-ecologie-en-ile-de-france-elections-regionales-2021-2027

www.agriculturepayssanne.org/Test-actu-1

Enfin, vu la difficulté à trouver des terres à cultiver, un travail énorme est à faire du côté de la transmission des fermes pour qu'il y ait plus de fluidité dans le marché foncier agricole, que les grandes parcelles soient divisées et permettent l'installation de plusieurs paysan.ne.s, et pour éviter la rétention et la spéculation foncières. La transmission étant le parent pauvre des politiques publiques en

*Eudora Berniolles & Laure Quentin,
administratrices franciliennes
des Ami.e.s de la Conf'*



20

Nous sommes conscients de **l'état dégradé des rivières** (polluants diffus, prélèvements très importants) ; conscients également des **dommages que subissent les eaux souterraines** (pompages excessifs, mauvais état biochimique) ; et au bout de la chaîne, les écosystèmes côtiers et les populations piscicoles qui sont affectés.



Photo : Bassines Non Merci

État d'urgence climatique

Sans être un cas isolé, **le bassin hydrographique Adour-Garonne est particulièrement vulnérable**. A l'horizon 2050, il sera confronté à un climat de plus en plus méditerranéen : concentration des précipitations hivernales, diminution inéluctable de 30 à 50% du débit des rivières l'été, baisse du niveau des nappes phréatiques, criticité accrue des qualités physico-chimiques de l'eau¹.

L'agroécologie, alliée des ressources hydrologiques

« L'urgence est de sortir du modèle agricole industriel et de renforcer le recours aux solutions fondées sur la nature »²

La politique régionale doit s'emparer de ces enjeux, dans la transparence, la concertation et l'équité, afin de **promouvoir l'agroécologie, en sensibilisant les acteurs et en adaptant les critères d'attribution des aides publiques**.

C'est précisément pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole, que l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) de la Sèvre Nantaise, AGROBIO 79 et le GAB 85 (Groupement des Agriculteurs Biologiques) ont établi un diagnostic dans l'opportunité de développer l'agriculture biologique sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise en mobilisant les collectivités territoriales, agriculteurs, organismes professionnels agricoles et entreprises présents sur le territoire.

Autre exemple, le territoire de Ribou Verdon, proche de Cholet au carrefour des départements des Deux Sèvres, du Maine et Loire et de la Loire Atlantique, illustre les actions qui ont été menées pour lutter contre deux problèmes du bassin versant : les produits phytosanitaires et l'érosion des sols. Ces actions furent élaborées par un comité de pilotage regroupant 50 acteurs de la bio, avant d'être confiées aux acteurs de terrain.

De nombreuses idées nouvelles et des projets concrets sont nés de ces échanges et de l'aide de la collectivité avec le financement à 100 % du temps de travail des structures. Parmi ces actions, le développement de l'agriculture bio qui certes n'est pas le seul levier, mais qui contribue fortement à résoudre les problèmes énoncés.

C'est clairement le rôle de la collectivité de mettre en place ce type d'espaces et de créer les conditions, grâce à une vision claire de ce que l'on souhaite obtenir, pour permettre aux opérateurs économiques d'être en confiance et d'investir sur le territoire.

Le résultat de ces actions est positif :

- passage de 8 % en 2005 à 18 % de la SAU en bio en 2017 contre 7 % hors bassin versant, nombres de fermes bio multiplié par 2,7, surface en bio multipliée par 2,4 depuis 2005.

1 Source : Agence de l'eau Adour-Garonne (www.eau-grandsudouest.fr)

2 Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau (Mme Frédérique Tuffnell) (assemblee-nationale.fr) : www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/l15b3061_rapport-information

Les clés de la réussite :

- Un comité de pilotage « bio » qui permet la rencontre d'acteurs (y compris économiques) et fait émerger de nouveaux projets
- Des actions spécifiques dans la bio
- Des agriculteurs moteurs ayant créé des dynamiques de groupe
- Des partenaires engagés
- La participation au réseau Eau & Bio

Nous ne pouvons qu'encourager ce genre d'initiatives locales pour diminuer les pollutions et éviter les coûts exorbitants de la dépollution de l'eau.

Des moyens financiers à adapter aux enjeux

La Nouvelle-Aquitaine distribue annuellement 1,3 mds d'euros d'aides de la PAC. Et seulement 40 M€ (pas plus de 3%) vont aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)¹. Alors que les bassines – qui sont un contresens hydrographique au service d'une agriculture industrielle intensive – pourraient à elles seules capter jusqu'à 50M€ d'argent public de la Région ! (Voir à ce sujet le travail du Collectif *Bassines Non Merci*²)

Les MAEC ne sont qu'une petite partie du second pilier de la PAC dédié au développement rural, qui lui-même ne représente que 20% de la PAC. Or la Région et l'État ont la main pour renforcer ce pilier. Il faut

savoir capter toutes les ressources, par exemple les **PSE expérimentaux** (Paiements pour Services Environnementaux : haies, mares, retenues collinaires, abandon de la monoculture, etc.) dont disposent les Agences de l'eau pour aider les agriculteurs à œuvrer pour la transition écologique et réduire leur consommation d'eau.

Ainsi, les petits ruisseaux feront les grandes rivières : ce ne sont pas quelques dizaines de millions, mais bien des centaines de millions d'euros qui devraient être consacrés annuellement, en Nouvelle Aquitaine, à la transition agroécologique, l'alliée de l'eau.

André Cazus, Les Ami.e.s de la Conf' de Nouvelle Aquitaine

& Michel Touchais, les Ami.e.s de la Conf' des Pays de la Loire



PAYS DE LA LOIRE - TRANSMISSION ET INSTALLATION EN AGRICULTURE. POURQUOI EST-IL ESSENTIEL DE TRANSMETTRE ET D'INSTALLER DES PAYSANS ? DES INITIATIVES QUI VONT DANS LE BON SENS !

La Région Pays de la Loire a bien identifié la problématique dans son schéma de développement économique de 2016, puis récemment selon sa vision de la PAC avec ses quatre objectifs :

- une agriculture qui fait face au défi du **renouvellement des générations** ;
- une agriculture **résiliente** ;
- une agriculture qui accompagne la transition des entreprises vers **la durabilité et l'agroécologie** ;
- l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt **au cœur des territoires et de la ruralité**.



Photo : CABA Angers/CIAP49

Au regard des intentions, nous pouvons qualifier la politique agricole régionale de volontariste, mais avec des moyens limités, voire en contradiction quand on sait que les aides attribuées au maintien de l'agriculture biologique ont été supprimées en 2019 et qu'il n'y a pas d'appui DRAAF / Région concernant les propositions faites par les réseaux favorables à l'agriculture paysanne.

Sur le terrain, les structures de réseau se mobilisent (par

exemple l'ARDEAR (Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) / GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques) / CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne)) pour accompagner les cédants, les sensibiliser au fait que leurs fermes, même si elles sont de petite taille, sont reprenables par un porteur de projet. Cela se traduit par des diagnostics d'exploitation, des sessions de réflexion collective sur les projets de transmission, de participation à des cafés transmission/installation.

Préalablement à tout ce travail de concertation, il est indispensable d'avoir un travail de repérage des fermes à transmettre, d'identification soit par des référents de territoire, paysans et / ou citoyens, soit par des collectivités communales pour être plus efficient. C'est ainsi que dans la Sarthe, Terre de liens, le GAB et la CIAP ont mis en commun leurs compétences pour proposer aux collectivités, à leur demande un accompagnement de modules d'actions à la carte.

Ces actions sont de tous ordres. Cela peut être une étude d'opportunité pour identifier dans la commune des parcelles pertinentes à l'installation de maraîchers, de mobiliser les acteurs de la commune pour un projet territorial, puis de rechercher et accompagner des porteurs de projet avec un stage de paysan créatif, ou encore l'aide à

la création d'un groupe d'appui local.



Photo : CABA Angers/CIAP49

Les porteurs de projets accompagnés par la CIAP s'installent à plus de 80 %. La CIAP est un organisme de formation destiné aux jeunes non issu.e.s du milieu agricole. Par son stage « paysan créatif », le futur paysan s'initie aux réalités de son projet. Il est accompagné ensuite selon son souhait par le portage temporaire d'activité, ou au préalable il est invité à se former dans un espace test en maraîchage de Loire Atlantique ou du Maine et Loire.

Très insuffisantes actuellement, nous demandons à nos élu.e.s que toutes les initiatives et actions pour la transmission et l'installation de jeunes paysan.ne.s soient relayées, soutenues, appuyées, afin de reconquérir une dynamique et une vitalité paysanne dans nos territoires.

Michel Touchais

Les Ami.e.s de la Conf' des Pays de la Loire et la CIAP 49





RESTAURATION COLLECTIVE : BONNE BOUFFE POUR DÉVELOPPER L'AGROÉCOLOGIE

Les habitudes alimentaires dépendent de l'héritage culturel, évoluent sans cesse selon le niveau du pouvoir d'achat, la qualité de l'information, les conditions d'accès pour mieux se nourrir. Visant l'amélioration de la qualité des repas, la restauration collective elle-même a évolué, bien que trop soumise aux conditions imposées par l'agrobusiness.

I DIVERSITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective englobe la restauration scolaire (de la crèche à l'université), médico-sociale (hôpitaux, maisons de retraite), d'entreprise (y compris celle des administrations), mais aussi l'hôtellerie et les restaurants. Il faut bien entendre distinguer **restauration publique** (ou placée sous l'autorité d'un ministère ou d'une collectivité territoriale) et **restauration privée**.

La restauration relevant d'une autorité publique devrait appliquer les règles définies dans la loi EGALIM, ainsi que celles, plus ou moins contraignantes, concernant l'usage du sel, des sucres, des produits gras, etc. Cependant, les lois sont une chose, leur application une autre. Elles n'impliquent pas la participation des populations concernées, sauf sous forme de délégation de salariés ou de consommateurs.

I DES OBJECTIFS IMMÉDIATS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective relevant d'une autorité publique (secteurs scolaire, sanitaire, administratif), des objectifs ambitieux peuvent être fixés, réalisables à court et moyen terme pour beaucoup. Cette possibilité dépend de la mobilisation des associations, des syndicats, des populations. Tous les échelons sont pertinents de la commune à la région.

La loi EGalim y est d'application obligatoire à partir, au plus tard, du 1er janvier 2022. Cette loi fixe à 50% la quantité de produits de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques¹. Toutefois, la définition de la « durabilité » des produits et les caractéristiques biologiques doivent être interrogées.

La nécessaire bataille des bons critères est loin d'être gagnée (cf. note n° 1). Elle peut-être pertinemment menée avec la participation des populations. C'est affaire d'implication collective. Au sein des instances publiques de restauration collective, il conviendrait alors de rechercher des modes de fonctionnement combinant démocratie et mutualisation.

Ce n'est pas simple : règles administratives complexes, hiérarchies lourdes, **séparation entre lieux de restauration et lieux de préparation des repas**, existence de **fréquentes délégations de service public à des entreprises privées**. Pas simple, mais pas impossible, quitte à engager des ré-

formes structurelles quant à l'organisation spatiale ou à la délégation au privé. 25

Il ne s'agit pas seulement de **contrôler les coûts et la qualité** (y compris via la traçabilité sur toute la chaîne de production et de distribution), les **conditions de travail des personnels**, mais également de promouvoir l'éducation à une alimentation équilibrée, de prendre en compte la diversité des héritages culturels alimentaires, le plaisir des repas collectifs, enfin et surtout, le soutien à l'agroécologie paysanne. Et pourquoi ne pas ajouter la gratuité de la restauration scolaire et, ensuite, aller plus loin, comme le suggère Paul Ariès².

1 La loi EGalim interdit, dans la restauration collective relevant du service public, l'usage du plastique, recommande au moins un repas végétarien par semaine, définit les critères des produits répondant aux exigences qualité, dont les labels bio (qui, comme on le sait, ne prennent pas en compte la dimension sociale ni les transports à longue distance ou répétitifs), les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, y compris la très discutable mention HVE (haute valeur environnementale). Cf. Les Mesures de la loi Egalim concernant la restauration collective, document édité par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation le 21/01/2020.

2 Gratuité Vs Capitalisme, Larousse, Paris 2018, chapitre 20 « vers la gratuité de la restauration sociale »



Photo : Andréa Blanchin

LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE, LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE

26

Les établissements de restauration collective publique devraient passer des contrats avec la production (les paysans et les transformateurs). Des possibilités existent déjà, par exemple les projets alimentaires territoriaux (PAT). Jusqu'à présent les PAT n'ont guère donné satisfaction. Pourtant, ne devraient-ils pas privilégier l'approvisionnement de proximité, **la relocalisation d'une production diversifiée** (autant que le permettent climat et nature des sols), **l'installation de nouveaux agriculteurs** ? Tout nouvel installé passerait contrat avec la restauration collective publique, éventuellement à l'échelle d'un territoire. Il devrait respecter des critères de qualité nutritive, gustative, de santé, protéger l'environnement et la biodiversité, être correctement rémunéré et travailler dans de

bonnes conditions¹.

Cela exige du temps, de la délibération, de la négociation, de la patience, de l'inventivité. Ces objectifs concernent aussi l'industrie de la transformation et de la conserverie, ainsi que les achats lointains de produits exotiques ou ne pouvant être produits localement².

La relation directe et de proximité entre producteurs et restauration collective³, n'est cependant pas toujours possible ; elle doit en effet tenir compte de la question de la régularité des approvisionnements, de la saisonnalité, considérer attentivement les problèmes de logistique, de transport, de stockage, de transformation (en encourageant la transformation à la ferme lorsque cela est possible).

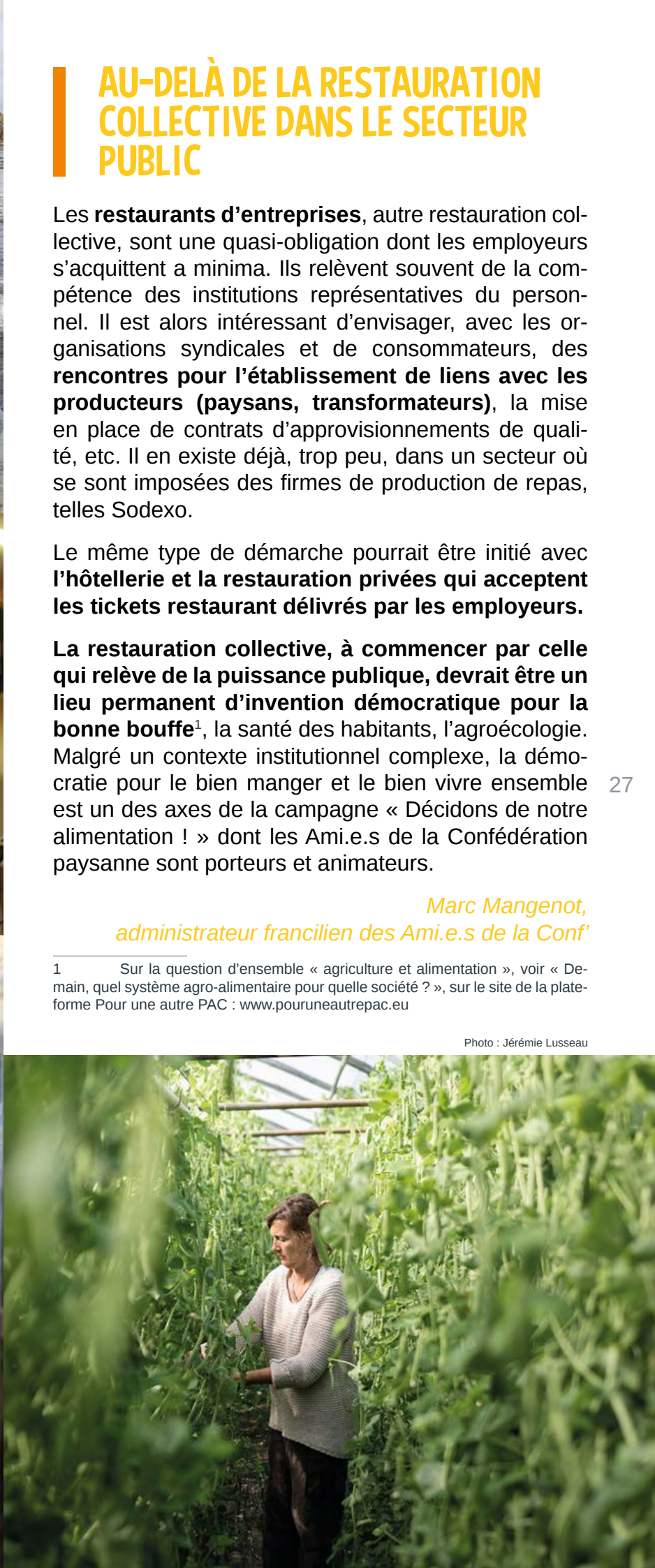
Le Conseil régional assure la gestion des lycées, mais les acheteurs et gestionnaires sont des agents de l'État. Les personnels de cuisine dépendent eux du Conseil départemental. Sa marge d'action pour les faire évoluer et les former est limitée, sauf à faire évoluer leur statut.

Un accord avec le département pour mettre en place une stratégie commune permettrait d'avancer. Dans les grandes villes existent des associations qui coopèrent avec les responsables des cuisines et interviennent auprès des lycéens, grâce à **des projets pédagogiques cofinancés par la Région**. La formation à la fonction « achats » de chefs cuisiniers par le département constitue une voie intéressante, tout comme le transfert à la Région des agents gestionnaires.

¹ Voir les exemples et les suggestions présentés dans le kit de mobilisation « Décidons de notre alimentation » en vue des municipales, parties III et IV. www.lesamisdelaconf.org/2019/09/05/kit-de-mobilisation-decidons-de-notre-alimentation/

² En prenant en compte, là aussi, les conditions de production écologiques et sociales.

³ Comme le suggère le mouvement des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), elle devrait, notamment, être incluse comme un élément de formation de l'école à l'université.



AU-DELÀ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les **restaurants d'entreprises**, autre restauration collective, sont une quasi-obligation dont les employeurs s'acquittent a minima. Ils relèvent souvent de la compétence des institutions représentatives du personnel. Il est alors intéressant d'envisager, avec les organisations syndicales et de consommateurs, des **rencontres pour l'établissement de liens avec les producteurs (paysans, transformateurs)**, la mise en place de contrats d'approvisionnements de qualité, etc. Il en existe déjà, trop peu, dans un secteur où se sont imposées des firmes de production de repas, telles Sodexo.

Le même type de démarche pourrait être initié avec **l'hôtellerie et la restauration privées qui acceptent les tickets restaurant délivrés par les employeurs**.

La restauration collective, à commencer par celle qui relève de la puissance publique, devrait être un lieu permanent d'invention démocratique pour la **bonne bouffe**¹, la santé des habitants, l'agroécologie. Malgré un contexte institutionnel complexe, la démocratie pour le bien manger et le bien vivre ensemble est un des axes de la campagne « Décidons de notre alimentation ! » dont les Ami.e.s de la Confédération paysanne sont porteurs et animateurs.

*Marc Mangenot,
administrateur francilien des Ami.e.s de la Conf'*

¹ Sur la question d'ensemble « agriculture et alimentation », voir « De-
main, quel système agro-alimentaire pour quelle société ? », sur le site de la plate-
forme Pour une autre PAC : www.pouruneautrepac.eu

IV

AGIR DANS SA RÉGION POUR LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Plusieurs groupes locaux des Ami.e.s de la Conf' se mobilisent actuellement, de concert parfois avec d'autres organisations partenaires, pour se mettre en lien avec les élu.e.s et préparer l'interpellation des futur.e.s élu.e.s. Nous vous proposons ici quelques pistes pour aller dans ce sens :

- ▶ prendre contact avec des conseillers régionaux « amis », permettant de mieux identifier des leviers concrets et réalistes à mettre en place par les futurs élu.e.s.
- ▶ préparer un questionnaire à destination des candidat.e.s, en adaptant les questions aux problématiques soulevées localement. Exemple ici avec les Ami.e.s de la Conf' 56 : www.lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/Projet-de-questionnaire-aux-listes-pour-les-régionales.odt
- ▶ organiser des rencontres dans les lycées agricoles. Si les programmes ont évolué, le corps enseignant ne suit que partiellement. 2/3 des lycées agricoles (plus les Maisons Familiales Rurales - MFR) sont privés, il est donc difficile de peser sur les contenus. Une grande partie des jeunes qui entrent dans ces filières sont issus du milieu agricole avec un intérêt fort porté à une agriculture industrielle mécanisée. Mais des changements s'amorcent. Des élèves de certains lycées agricoles interviennent dans d'autres lycées pour présenter l'agriculture biologique. Les Ami.e.s de la Conf' peuvent contribuer à cette démarche, en intervenant dans les établissements, par exemple aux côtés de paysan.ne.s qui parlent de leur métier et en montrent une autre facette.
- ▶ solliciter les Conf' et Ardear locales pour en savoir plus sur les outils pertinents à activer dans votre territoire (Schémas d'aménagement du territoire, PAEN - Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, ZAP - zones agricoles protégées, etc...)
- ▶ mieux comprendre la construction des prix, de la fourche à la fourchette. Une table-ronde sera organisée sur le sujet lors de nos Journées d'été du 26 au 29 août 2021 en Dordogne !





Les Ami.e.s de
la Confédération paysanne

2021

ADHERER - FAIRE UN DON

L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION SONT L'AFFAIRE DE TOUS

Aidez, rejoignez les Ami.e.s de la Confédération paysanne pour :

- **Soutenir l'agriculture paysanne, qui assure l'autonomie des paysans, la protection de la biodiversité, la qualité alimentaire, le maintien de territoires vivants ;**
- **Être solidaire avec les paysans du monde pour le droit à la souveraineté alimentaire, contre l'accaparement des ressources, la spéculation et l'industrialisation à outrance de l'agriculture ;**
- **Soutenir la Confédération paysanne dans ses combats et ses actions militantes.**

Des citoyen.ne.s aux côtés des
paysan.ne.s, pour une agriculture
respectueuse de la nature,
pour une alimentation de qualité

Rejoignez nous
bulletin à remplir au verso



<http://www.lesamisdelacnf.org>

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne, association loi 1901 déclarée à la préfecture de Seine-Saint-Denis
Courriel : contact@lesamisdelacnf.org - Tél. : 01 43 62 18 70 - permanence les lundi, mardi, mercredi, jeudi

SOUTENIR L'AGRICULTURE PAYSANNE

Aux côtés de la Confédération paysanne, les Ami.e.s de la Conf' appellent à soutenir l'agriculture paysanne qui assure la souveraineté alimentaire et un revenu digne aux paysan.ne.s

Je souhaite :

- * Adhérer aux Ami.e.s de la Conf' ☐
- * Renouveler mon adhésion ☐
- * Faire un don aux Ami.e.s de la Conf' ☐

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne

104, rue Robespierre

93170 Bagnolet

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :** **Pays :**

Courriel : **Téléphone :**

Centres d'intérêts / compétences :

Par chèque : je choisis le montant, (pas de montant minimal)

Par prélèvement : je précise le montant, la fréquence et je remplis le mandat de prélèvement.

Oui, je m'engage à soutenir l'action des Ami.e.s de la Confédération paysanne pour promouvoir l'agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs, en donnant régulièrement par prélèvement automatique.

J'autorise les Ami.e.s de la Confédération paysanne à demander à ma banque de prélever sur mon compte la somme de 5€ ☐ 10€ ☐ 20€ ☐ 30€ ☐ 50€ ☐ Autre Montant☐

Fréquence du prélèvement : mensuel ☐ trimestriel ☐ annuel ☐

66% de votre don et/ou de votre cotisation sont déductibles de vos impôts (dans la limite de 20% du revenu imposable)
Lorsque le don excède la limite de 20%, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes

Mandat de prélèvement



Document à compléter et à renvoyer
accompagné d'un (RIB/IBAN) :
Les Amis de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre 93170 Bagnolet



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les Amis de la Confédération paysanne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des Amis de la Confédération paysanne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

RUM :

Identifiant créancier SEPA : FR 56 ZZZ 480898

Débiteur

Créancier

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. et Mme ☐

Les Amis de la Confédération paysanne

Nom / Prénom :

104, rue Robespierre

Adresse :

93170 Bagnolet

France

Code postal : Commune :

Pays :

IBAN : [][][][] [][][][] [][][][] [][][][][] [][][][][] [][][][][][] [][][][][] [][][][]

BIC :

paiement : récurrent/répétitif ☐ ponctuel ☐

Fait à :

Signature :

Le :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Page Ressources des Ami.e.s de la Confédération paysanne :

www.lesamisdelacnf.org/wp-content/uploads/Campagne-RESSOURCES-2.pdf

Formations proposées par les Ami.e.s :

www.lesamisdelacnf.org/2020/12/14/formations-2021

Flyer de la Campagne « Décidons de notre alimentation ! » :

www.lesamisdelacnf.org/wp-content/uploads/AFFICHE_AMISCONF_SIA_FINAL_WEB_HD-scaled.jpg

Démocratie alimentaire, de quoi parle-t-on ?

www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on

Démocratie alimentaire : vers une sécurité sociale de l'alimentation ?

www.securite-sociale-alimentation.org/

Sur la question d'ensemble « agriculture et alimentation », voir « Demain, quel système agro alimentaire pour quelle société », sur le site de la plate-forme Pour une autre PAC :

www.pouruneautrepace.eu

Document de référence de Terre de Liens :

www.terredeliens-iledefrance.org/le-contexte-institutionnel-francilien/

Recommandations de Terre de Liens IDF et du Réseau AMAP IDF pour les régionales :

www.ressources.terredeliens.org/les-ressources/5-axes-pour-le-developpement-de-l-agro-ecologie-en-ile-de-france-elections-regionales-2021-2027

« Renouveler les actifs agricoles en transmettant les exploitations », publié en mars 2021 par le réseau de promotion de l'agriculture paysanne InPACT à destination des conseils régionaux :

www.agriculturepaysanne.org/Test-actu-1

Collectif Bassines Non Merci :

www.bassinesnonmerci.fr

Document de la Confédération paysanne :

« La méthanisation est-elle compatible avec l'agriculture paysanne ? » :

www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/4_pages_META

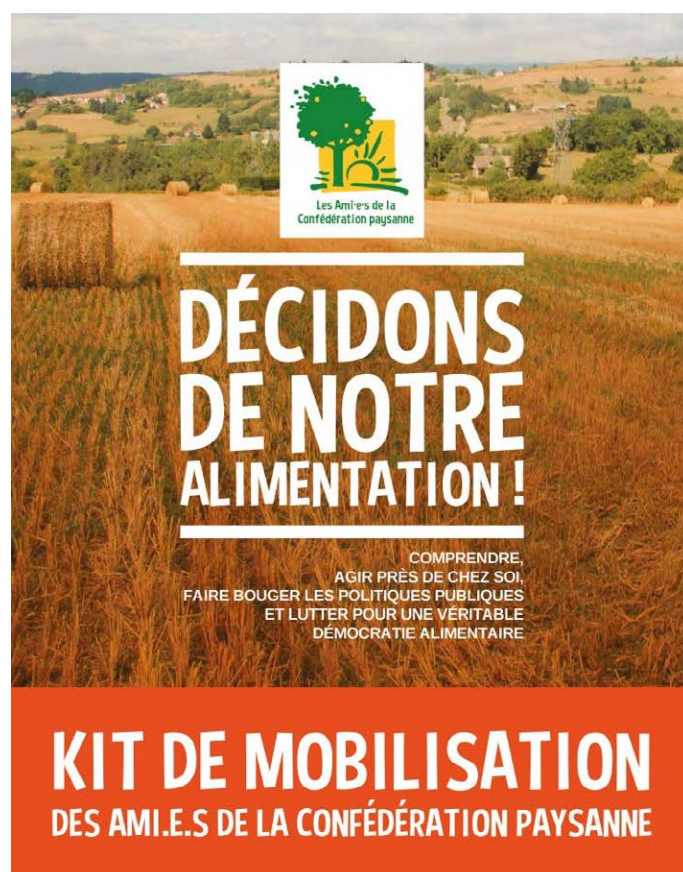
Le Guide des Greniers d'abondance : vers la résilience alimentaire :

www.resiliencealimentaire.org/wp-content/

uploads/2020/10/VersLaRe%CC%81silenceAlimentaire-DigitaleVersion-HD-1.pdf

Le Kit de mobilisation en vue des municipales, par les Ami.e.s :

<http://lesamisdelacnf.org/2019/09/05/kit-de-mobilisation-decidons-de-notre-alimentation/>



Photographies : **Sunsetoned-Pexels (Couverture), Andréa Blanchin, Jérémie Lusseau, Eudora Berniolles, Gérard Chombart, Bernard Dufour, Bassines Non Merci, Les Ami.e.s de la Conf' 56 & CIAP 49**

Création & maquette de la brochure : **Margerie David**





Les Ami·e·s de
la Confédération paysanne

Rejoignez-nous : www.lesamisdelacnf.org/nous-rejoindre



contact@lesamisdelacnf.org



www.lesamisdelacnf.org



01 43 62 18 70



LesAmisdeLaConf



AmisdeLaConf

Document éco-conçu en mai 2021